CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
MARSEILLE 201

Section : C1
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 27/03/2015
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 25/07/2014 par M Cabinet ARRAGON géomètre à Sollies Ville

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A Sollies Ville, le 13/03/2015

Document d'arpentage dressé par M. L. SAGNAL
à : SOLLIES VILLE
Date : 27/03/2015
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

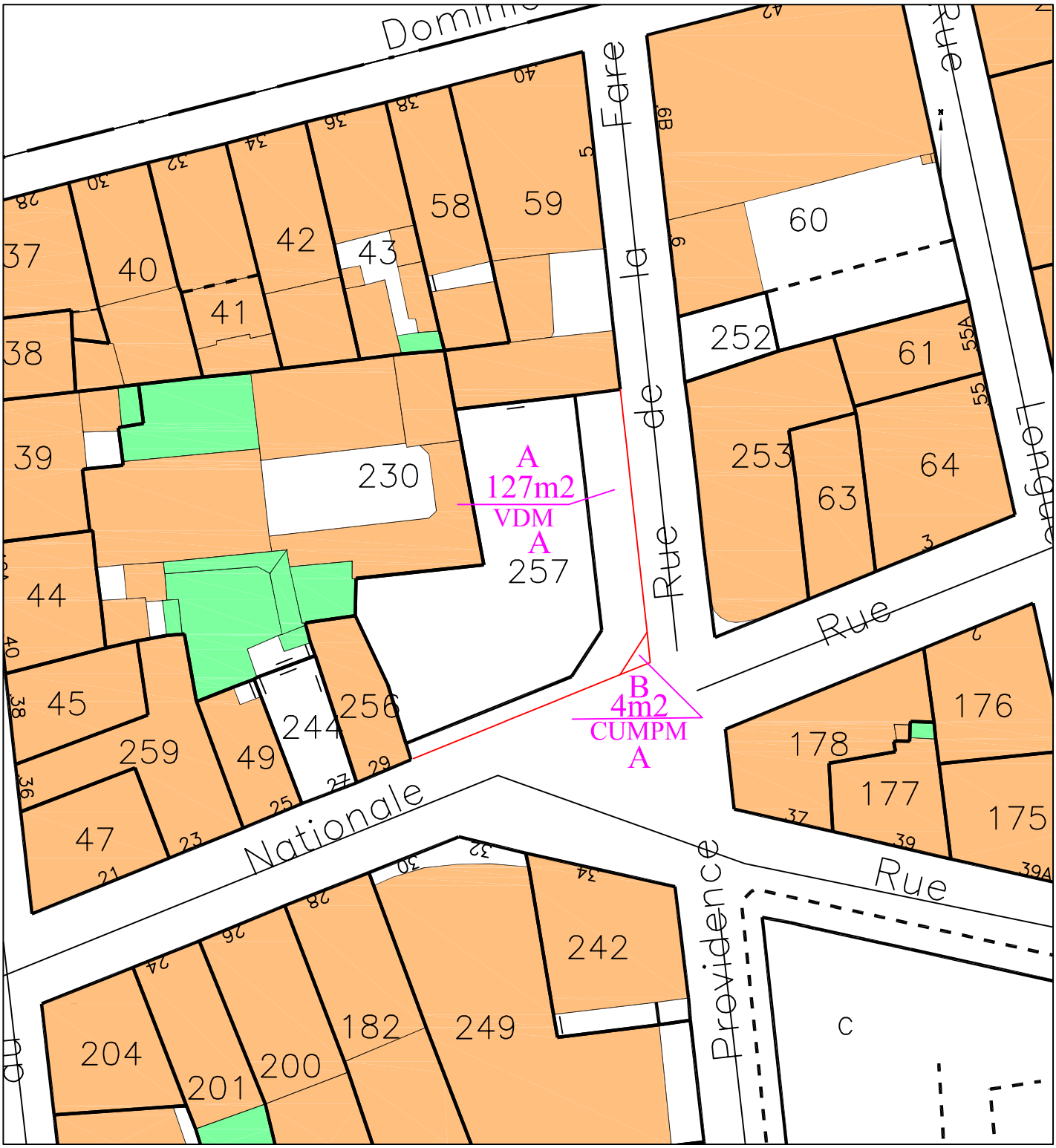

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2016